

Avantages pour les membres

Sous le nom d'Association professionnelle suisse du maquillage permanent PMU, il existe une association professionnelle sous la forme d'une association au sens de l'art. 60ff du Code civil suisse (CCS).

En 2006, l'Association professionnelle suisse du maquillage permanent PMU a été fondée. L'association PMU a pour but de promouvoir la formation des dermapigmentologues, de créer des conditions de travail uniformes et de représenter les intérêts professionnels des dermapigmentologues, notamment auprès des autorités, des consommateurs et du public

Les autres tâches importantes de l'association professionnelle sont :

- Promouvoir la formation professionnelle continue du dermapigmentologue par des cours, des séminaires, la presse spécialisée, des conférences et des démonstrations.
- Établissement de lignes directrices pour des conditions de travail uniformes pour les dermapigmentologues
- Sensibiliser le public aux services du dermapigmentologue.
- Assurance qualité dans le secteur de l'UGP

L'adhésion vaut la peine

Quoi qu'il en soit, vous bénéficiez de l'adhésion à l'association PMU. Notre association professionnelle s'engage en définitive pour vous et vos intérêts en tant que femme professionnelle compétente dans le secteur du PMU.

Avantages pour vous

1. vous bénéficiez d'un prix spécial absolu pour le contrôle d'hygiène.
2. vous bénéficiez d'un espace interne aux membres sur le site web, dans lequel nous mettons des modèles à la disposition exclusive des membres, par exemple un plan d'hygiène, des instructions de soins, une déclaration de consentement.
3. une fois par an, vous recevrez un conseil juridique écrit gratuit de notre centre de conseil juridique.
4. vous bénéficiez d'une inscription gratuite sur notre site web PMU.
5. vous recevez des offres de formation continue et participez à des conférences spécialisées pour stylistes/dermapigmentologues à un prix spécial
6. vous recevrez régulièrement des bulletins d'information contenant des informations intéressantes et actualisées dans le domaine de la PMU.
7. vous serez informé par nous via Facebook et Instagram des nouveautés, des lois, etc.
8. Vous serez supervisé gratuitement par nos consultants PMU compétents.
9. Souhaitez-vous ouvrir un nouveau studio ? Nous vous rendrons visite et vous conseillerons.
10. Possibilité de s'affilier à la caisse de retraite de la Société des pharmaciens

Vous avez besoin d'informations professionnelles ou d'un soutien marketing ? Avez-vous besoin de textes ? Un soutien pour la création de votre entreprise, de votre page d'accueil ? Nous sommes là pour vous. Appelez-nous

Condition préalable à l'adhésion

- Âge minimum 18 ans
- Formation de base en maquillage permanent d'au moins 5 jours

Vous souhaitez devenir membre ? Contactez-nous, nous serons heureux de vous donner de plus amples informations.